



Numéro de projet LIFE  
**LIFE99 ENV/000/477**

## **Document de synthèse**

NOM DU PROJET LIFE  
**Développement d'une gestion durable  
des futaies irrégulières feuillues**

### Données relatives au projet

<b>Lieu</b>	Région Franche-Comté (France)
<b>Date de début du projet</b>	22/11/1999
<b>Date de fin du projet</b>	21/05/2003 – prorogation au 21/11/2003
<b>Durée totale du projet</b>	42 mois + 6 mois de prolongation
<b>Budget total</b>	592.653,17 €
<b>Contribution communautaire</b>	296.326,59 €
<b>(%) des coûts totaux</b>	48,2 %
<b>(%) des coûts éligibles</b>	50 %

### Données relatives au bénéficiaire

<b>Nom du bénéficiaire</b>	Société Forestière de Franche-Comté
<b>Personne de contact</b>	M. Jean-Michel MOUREY
<b>Adresse postale</b>	Maison de la Forêt et du Bois – 20, rue François Villon – 25041 Besançon Cedex
<b>Adresse de visite</b>	ONF – 14, rue Plançon – BP 329 – 25017 Besançon Cedex
<b>Téléphone</b>	03 81 65 08 70
<b>Fax</b>	03 81 65 08 87
<b>E-mail</b>	Jean-Michel.Mourey@onf.fr
<b>Site Web</b>	www.onf.fr

## **Objectifs du projet**

Alors que le traitement régulier est pratiqué de longue date et bien connu, le traitement irrégulier des peuplements feuillus est novateur et de ce fait mal maîtrisé : il est donc pratiqué de façon limitée et intuitive. Le traitement irrégulier permet dans certains cas une meilleure prise en compte de l'environnement.

Or, pour assurer une gestion forestière durable, il est nécessaire de disposer de différentes méthodes de gestion bien maîtrisées pour être en mesure de s'adapter aux différents contextes locaux. En particulier, l'application intuitive du traitement irrégulier induit le risque d'aboutir à des dérapages et donc de s'écarter de la gestion durable.

Dans ce contexte, le projet vise à fournir aux propriétaires forestiers (collectivités et propriétaires privés) et aux gestionnaires des outils techniques objectifs et fiables pour développer une gestion innovante et durable des futaies irrégulières feuillues. Il se déroule en Franche-Comté, région la plus boisée de France où il existe une forte tradition de travail en concertation entre les différents partenaires publics et privés.

Soutenu par l'Europe, le Conseil Régional de Franche-Comté, le Ministère de l'Environnement, le Ministère de l'Agriculture, il associe les partenaires de la forêt publique et privée (SFFC, ONF, CRPF et propriétaires), des experts et des scientifiques.

## **Résultats du projet**

Il est rappelé que le projet Life est basé sur l'utilisation de la typologie des peuplements irréguliers feuillus de Franche-Comté, étude qui a été réalisée préalablement au projet.

Le projet a permis de **tester cette typologie** (*action A1*) afin de détecter les biais et de mettre au point un **mode d'emploi de la typologie** (*action A41*) adapté à tous les gestionnaires, sur la base de conseils pour une utilisation directe en reconnaissance des types en un lieu donné ou en cartographie à l'avancement.

La typologie et son mode d'emploi permettent d'effectuer la description rationnelle et objective des peuplements sans prendre en compte le contexte et les actions sylvicoles dans lesquels ils se sont développés.

Afin d'étudier précisément l'influence des modes de sylviculture sur les peuplements feuillus irréguliers, il a semblé indispensable de réaliser :

- la **synthèse des expériences antérieures** (*action A2*) en matière de sylviculture irrégulière,
- une **base de données** relative à plus de 300 parcelles gérées en irrégulier depuis une vingtaine d'années (*action A3*), afin d'apprécier, pour un contexte régional donné, la réaction des peuplements par rapport aux interventions sylvicoles réalisées.

Afin de permettre d'aider le sylviculteur à opter pour tel ou tel mode de sylviculture, une **grille d'aide à la décision** (*action A42*) a été prévue au projet et réalisée.

Pour permettre au sylviculteur d'orienter sa gestion en fonction des objectifs recherchés, il convenait de mettre à sa disposition des **outils d'orientation de gestion** (*action A43*) destinés à lui présenter les principaux itinéraires techniques permettant de passer d'un type de peuplement à un autre en fonction de la nature des opérations sylvicoles effectuées et du contexte naturel dans lequel il se situe. Ces outils ont été conçus non seulement en connaissant les différents contextes régionaux de Franche-Comté, région connue pour son importante biodiversité forestière, mais surtout en s'appuyant sur les études déjà réalisées (*action A2*) et les enseignements tirés de l'analyse de la base de données (*action A3*).

Pour suivre dans le temps l'évolution de ces peuplements irréguliers feuillus conformément aux orientations assignées, il était enfin nécessaire de mettre au point des **outils de suivi de gestion** (*action A5*) permettant de suivre l'évolution des peuplements considérés (régénération, qualité des jeunes bois, qualité des arbres mûrs, structuration verticale, importance des bois morts et des arbres à cavités, équilibre forêt-gibier...).

La mise en pratique de tous ces outils (*actions A4 et A5*) ne peut se faire sans **actions de formation** (*action D2*) utilisant des **ateliers pédagogiques** (*action D1*) sur lesquels on peut, pour un contexte régional donné, visualiser sur un secteur géographique restreint les différents types de peuplements répertoriés par la typologie.








Afin de pouvoir présenter les résultats de la sylviculture en irrégulier, il a été mis en place :

- un **réseau de forêts pilotes** (*action B1*) afin d'utiliser à l'échelle de massifs forestiers de référence les outils A4 et A5 pour servir de support et organiser le suivi de la sylviculture pratiquée,
- un **réseau de placettes de démonstration** (*action B2*) pour appliquer les techniques sylvicoles prévues par les outils A4 et A5 sur des placettes forestières de référence servant de support démonstratif fin
- une **évaluation économique** (*action B3*).

Des **actions de communication et d'édition** sont évidemment prévues au projet :

- **plaquettes de présentation et d'évolution du projet** (*action C1*),
- publication sur **sites Internet et Intranet** des actions réalisées, le pressage d'un **CD-rom** des outils conçus, l'édition d'un **classeur** et de **brochures** (*action C2*),
- actions spécifiques de **communication nationale et internationale** (*action C3*).

### **Financement du projet**

FINANCEUR	MONTANT HT	TAUX
<b>Union européenne</b> 	<b>296 326,59 €</b> (1 943 775 F)	49,69 %
<b>Conseil régional de Franche-Comté</b> 	<b>106 591,89 €</b> (699 197 F)	17,88 %
<b>Ministère de l'Agriculture et de la Pêche</b> 	<b>32 116,28 €</b> (210 669 F)	5,39 %
<b>Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement</b> 	<b>25 743,00 €</b> (168 863 F)	4,32 %
<b>Société Forestière de Franche-Comté</b> 	<b>7 622,45 €</b> (50 000 F)	1,28 %
<b>Office National des Forêts</b> 	<b>91 284,64 €</b> (598 788 F)	15,31 %
<b>Centre Régional de la Propriété Forestière</b> 	<b>36 627,10 €</b> (240 258 F)	6,14 %
<b>TOTAL</b>	<b>696 311,95 €</b> (3 911 500 F)	100,00 %

## ***Réalisation financière du projet***

La répartition entre les différents postes est analysée dans le tableau ci-dessous.

<b>Catégorie de coûts</b>	<b>Montants initiaux</b>	<b>Montants modifiés par avenant du 24 avril 2003</b>	<b>Situation au 21 novembre 2003</b>	<b>Ecart constaté</b>
<b>1.- Personnel</b>	373 888,84 €	<b>401 930,50 €</b>	455 180,25 €	113,25%
<b>2.- Déplacements</b>	92 841,45 €	<b>44 735,54 €</b>	39 508,03 €	88,31%
<b>3.- Assistance extérieure</b>	97 567,37 €	<b>60 383,39 €</b>	46 036,04 €	76,24%
<b>4.- Matériel durable</b>	12 195,92 €	<b>11 113,58 €</b>	11 767,06 €	105,88%
<b>5.- Consommables</b>	0,00 €	<b>27 295,78 €</b>	25 162,31 €	92,18%
<b>6.- Diffusion connaissances</b>	0,00 €	<b>31 034,79 €</b>	19 598,07 €	63,15%
<b>7.- Autres coûts</b>	19 818,37 €	<b>19 818,37 €</b>	5 375,33 €	27,12%
<b>Total</b>	<b>596 311,95 €</b>	<b>596 311,95 €</b>	<b>602 627,09 €</b>	<b>101,06%</b>

## ***Versement des subventions***

Toutes les subventions ont été payées à ce jour à 98% pour la Commission européenne (ce qui est remarquable, vu les exigences) et à 100% pour les autres financeurs.